

E 2200 London 32

*Le Ministre de Suisse à Londres, Ch. R. Paravicini,
au Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Dinichert*

L Confidentielle

Londres, 12 mai 1921

A titre personnel, je Vous remets sous ce pli une notice¹ sur un entretien que j'ai eu avec Sir Eric Drummond; il me semble qu'il Vous sera utile de connaître la façon dont on juge dans les cercles de la Société des Nations la «Stimmung» actuelle en Suisse. Ce n'est pas à prendre au tragique, mais c'est toujours bien de le savoir.

1. *Reproduite en annexe.*



Quant à l'attitude de notre Délégation à Barcelone², j'avais déjà lu dans les journaux qu'on la critiquait. Je n'aime pas rapporter sur le compte d'un collègue si peu sympathique qu'il me soit personnellement et c'est pourquoi je Vous communique ceci pour Votre information particulière. Le propos dont il est fait mention dans cette annexe est naturellement ce qu'il fallait éviter de dire. Vous aurez du reste des informations plus directes et peut-être aussi plus authentiques sur cette affaire.

Je me rends à Bâle pour la conférence de l'Institut Textile et je passerai aussi un jour à Berne où j'espère vous trouver. Si je n'avais pas peur de froisser mes compatriotes bâlois, je me dispenserais avec empressement de ce voyage peu commode.

ANNEXE

*Entretien du Ministre de Suisse à Londres, Ch. R. Paravicini,
avec le Secrétaire général de la Société des Nations, Sir Eric Drummond*

No

Londres, 11 mai 1921

Sir Eric Drummond dit qu'en général, l'organisation de la Ligue des Nations installée à Genève s'y trouve bien et qu'on n'a, pour le moment, d'après lui, aucune intention de transférer le siège dans une autre ville. Il y a cependant lieu de relever de sa conversation deux points qui sont certainement de nature à recevoir notre attention:

1. dans certains milieux, il y a en effet un mouvement d'amener un transfert du siège. Ces personnes proposent quatre villes: Turin, Fontainebleau, Vienne ou Bruxelles. Leur argument principal est la cherté de la vie à Genève et sur ce point Sir Eric paraît être absolument d'accord avec les promoteurs de cette idée. Lui aussi, croit que les dépenses personnelles des fonctionnaires du Secrétariat général et de la Ligue seraient considérablement moins grandes dans chacune des villes précitées. Il dit que la cherté de la vie est la même à Londres qu'à Genève et à Genève peut-être encore plus considérable qu'à Londres (ce que je me suis permis de mettre en doute);

2. on prétend que l'atmosphère à Genève n'est pas aussi sympathique à la Ligue qu'on la supposait être avant d'y arriver. Sir Eric m'a parlé très franchement sur ce point et a avoué qu'il avait lui-même cette sensation. On ressent, parmi les Suisses, une nuance d'antagonisme qui préoccupe la Ligue. Une série de circonstances contribuent à cette impression. D'abord la malheureuse affaire du passage³ n'a pas augmenté le prestige de la Suisse aux yeux des fervents de la Société des Nations. Ensuite, il paraît que l'attitude de nos délégués à la Conférence de Barcelone a surpris; l'un des délégués aurait eu la franchise de proclamer qu'il «avait reçu à Berne l'instruction de boudier la Conférence». Ce propos, ainsi que le peu d'empressement manifesté par la Délégation au cours des séances, ont eu un effet fâcheux et ont donné lieu à des commentaires.

Sir Eric Drummond se rend fort bien compte que le manque d'empressement qu'on constate en Suisse actuellement vis-à-vis de la Société des Nations peut, en partie du moins, avoir sa raison dans les conditions économiques difficiles et dans la préoccupation qu'elles inspirent. Il ne voit pas pour le moment un moyen quelconque de remédier à cet inconvénient; ce n'est qu'avec le temps que cela pourra changer.

Il espère que la prochaine Assemblée mettra la Société des Nations sur une base plus ferme et qu'alors en Suisse comme ailleurs son prestige se raffermira. Il a bon espoir pour ce qui concerne l'Allemagne et l'Amérique.

2. Cf. n° 82.

3. Il s'agit du refus du Conseil fédéral de laisser passer des troupes de la Société des Nations à destination de Vilna à travers le territoire suisse, lors du litige entre la Lithuanie et la Pologne, cf. 39.